



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE 2018-2019

SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT DE PRA LOUP N° Intracommunautaire FR88250401031
REGIE PRA LOUP UBAYE 04- Immeuble Le génépi- 04400 PRA LOUP
Tél. 33 (0)4 92 84 11 54 - Fax. 33 (0)4 92 84 18 94 -Mail. resa@praloup.ski
[SIRET N° 250 401 031 00035](http://www.praloup.ski)

1. GENERALITES - Conditions

Les présentes conditions complètent les « **conditions Générales de vente et d'utilisation** » des forfaits affichés dans tous les points de vente, et mises en ligne sur le site internet www.praloup.ski

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « Client », aux **présentes conditions particulières de vente à distance, ainsi qu'aux CGVU téléchargeables sur un support durable** (les CGVU contiennent des informations précontractuelles complémentaires).

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente sur le site Internet www.praloup.ski (Tarif, **Catégorie d'âge, Durée de validité...**) **sont présentées dans la grille tarifaire consultable depuis le site Internet susvisé.**

Aucune disposition contraire aux conditions particulières de vente ne saurait être opposée à la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 **si elle n'a pas été préalablement et expressément accepté par lui.**

Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées unilatéralement par la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

Les informations contractuelles sont présentées en langue Française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

2. GENERALITES - Support « Mains libres »

Le Forfait « Mains libres » est délivré sur un support magnétique, rechargeable, mentionnant son numéro : N°WTP composé de 14 chiffres **et permettant de déclencher les bornes d'accès aux remontées mécaniques.**

Il est recommandé au titulaire d'un titre de transport de conserver sa confirmation de commande afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'exploitant en cas de perte ou de vol, ou il sera obligatoire.

Tout titre de transport chargé est strictement personnel, incessible et intransmissible (sauf les titres de transport correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire).

3. PAIEMENT SECURISE



Le paiement Internet par Carte Bancaire est effectué via une solution de paiement en ligne sécurisée en collaboration avec Systempay (serveur de paiement sécurisé, en ligne, de la caisse d'épargne). Le paiement est effectué sur un TPE (terminal de paiement électronique) virtuel de paiement instantané. Les commandes confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le prélèvement bancaire sera alors effectué au moment de l'envoi du justificatif de confirmation de commande.

4. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet www.praloup.ski

La commande ne peut être enregistrée sur le site internet que si le client s'est clairement identifié :

- Soit par l'entrée de son code d'accès (Email + mot de passe) qui lui est strictement personnel
- Soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès (Email + mot de passe)
- Soit en entrant, uniquement, son adresse mail en choisissant la fonction « commander sans compte »

Ensuite, le déroulement de la commande est réalisé par une série de saisies de données sur pages écrans successives.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 confirmera au client sa commande par un courriel. Cette information de prise en compte contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le client aura confirmé la commande. Les délais d'obtention des forfaits ski varient en fonction la situation ou du choix du client (voir article 5).

5. LIVRAISON DES COMMANDES

Sauf cas de **rechargement en ligne visé à l'article 7**, le client a le choix:

- soit de retirer ses forfaits aux points de retraits (espace internet à Pra Loup 1600 ou à espace pro à Pra Loup 1500, **suivants les horaires d'ouvertures**) de son choix, validé lors de la commande. Afin que la commande passée en ligne soit traitée dans les délais elle doit être complète (règlement, photographie **d'identité récente sans lunettes de soleil ni couvre-chef** et justificatifs le cas échéant fournis).



La copie de la confirmation de commande, transmise par mail, **sera alors exigée par l'exploitant** la Régie de Pra Loup Ubaye 04 **ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.**

- **soit de retirer ses forfaits auprès d'une borne dans l'un des points « Skipass Express », accessible 24/24, 7/7.** La fourniture du QR Code, reçu avec sa confirmation de commande, sera alors exigée sur la borne. **En cas d'incident technique, les forfaits pourront être retirés auprès des hôtesses à l'espace internet à Pra Loup 1600 ou à l'espace pro à Pra Loup 1500.**
- soit de se faire livrer à domicile (lettre suivie) **à l'adresse indiquée lors de sa commande** (Sous réserve que la commande de forfait(s) parvienne à la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 au moins 10 jours avant le premier jour de ski, pour la France métropolitaine **et au plus tard 15 jours pour l'étranger ou les DOM TOM**). A défaut de respecter ces délais le client ne pourra pas recevoir sa commande de forfait à domicile. Les délais de livraison étant de 3 jours.

Pour tout achat d'un forfait saison ou 10 jours non consécutifs, la photo est obligatoire

La photo de l'utilisateur de forfait doit être téléchargée obligatoirement au moment de l'achat du titre concerné.

Toute commande vaut acceptation de la description des services, des tarifs et des conditions d'accès aux services.

6. MODALITES DE RECHARGEMENT EN LIGNE

Pour les personnes étant déjà en possession d'un support Pra Loup dit « Mains libres », il est précisé que ce support « Carte à puce » est rechargeable à distance par le biais du site Internet de l'exploitant www.praloup.ski

Le titre de transport délivré sur un support RFID peut être rechargé en fonction des produits proposés sur le site internet www.praloup.ski .Le paiement se fait par CB, une confirmation de commande est envoyée par la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 au client, laquelle devra être conservée par ce dernier, notamment en cas de contrôle **lors de l'emprunt des remontées mécaniques.**

Le rechargement du titre aura lieu **automatiquement lors du premier passage du client aux bornes d'accès mains-libres.**

7. TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Les prix, des titres de transport, indiqués sur le site Internet sont des prix TTC, en euros tenant compte de la TVA en vigueur au jour de la commande et hors assurances. Une assurance « secours sur pistes, est proposée en option au client au moment de sa commande

Pour un premier achat, le support « mains libres » est offert.

Les frais de port pris en charge en sus de la commande sont offerts.



Des exclusivités internet à tarifs promotionnels sont accessibles uniquement sur le site Internet www.praloup.ski et seulement pendant une période donnée.

La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories ouvrant le droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis. La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 se réserve en outre le droit de modifier et/ou de supprimer tout ou une partie des offres et des conditions **d'accès** à celles-ci à tout moment. Les tarifs et les conditions applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par le client.

Les produits et/ou services commandés demeurent la propriété de la REGIE DE PRALOUPE UBAYE 04 jusqu'au paiement intégral du prix.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro par carte bancaire à distance.

Toute commande ne sera définitive et validée qu'à partir du moment où, le paiement aura été accepté par l'organisme bancaire et l'envoi du mail confirmant la validation de la commande réceptionnée. Le mail confirmant la validation de la commande et du paiement constitue la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 et le client.

A aucun moment, la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. La REGIE PRA LOUP UBAYE 04 est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

8. REGLEMENT EN 3X SANS FRAIS- EXCLU WEB

Pour tout achat, en ligne, d'un forfait saison (primeur, saison et 3 stations) le règlement en 3X est proposé au client.

Le montant de la commande est divisé en 3 échéances prélevées sur la carte bancaire du client

- 1^{ère} échéance : 40% le jour de la commande
- 2^{ème} échéance : 30% au 30^{ème} jours suivant la date de la commande
- 3^{ème} échéance : 30% au 60^{ème} jours suivant la date de la commande

Exemple : Simulation de paiement en 3x sur un forfait saison Primeur

TYPE DE FORFAIT	MONTANT	ECHEANCIER	MONTANTS DES ECHEANCES
Forfait Primeur 18-19	414,00€	1ère échéance: 40%	165,60 €
		2ème échéance: 30%	124,20€
		3ème échéance: 30%	124,20

Pour ce faire, le client s'engage à communiquer les informations relatives à sa propre carte bancaire sur la plateforme www.praloup.ski. Le client s'engage expressément à ce que sa carte bancaire soit en cours de



validité jusqu'à la dernière échéance susvisée et que chaque prélèvement soit inférieur au plafond autorisé par son organisme bancaire.

Défaut de paiement

En cas de rejet de paiement, la Régie Pra Loup Ubaye 04 **proposera au client d'effectuer une VAD** afin de régulariser sa situation. En cas de non-paiement de la totalité des sommes dues, une mise en demeure de payer **est adressée par l'Exploitant RPLU 04**, au client.

Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans modification préalable, la suspension de la (les) **carte (s) jusqu'à complet paiement des sommes dues.**

Par ailleurs, et à défaut de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que le client pourra porter à la connaissance de la Régie Pra loup Ubaye 04, la suspension de la carte est prononcée de plein droit et sans nouvel avis.

La REGIE DOMAINE SKIABLE DE PRA LOUP UBAYE 04, se réserve le droit de neutraliser la carte et d'émettre un titre exécutoire qui sera transmis aux services des Finances Publiques « Paierie Départementale des Alpes de Haute Provence».

Dans les 30 jours suivants l'émission du titre exécutoire, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence adressera une relance.

A défaut de paiement à réception de cette relance, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence **mettra en œuvre le recouvrement contentieux de la dette en notifiant notamment une opposition à tiers détenteurs à l'établissement bancaire du client.**

9. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR LA REGIE PRA LOUP UBAYE 04

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées, **seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire** du client. **Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire** du client par sa banque entraîne de ce fait **l'annulation du processus de commande.**

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le client, la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 accuse réception de cette commande par une confirmation de commande envoyée par courriel. (A conserver impérativement par le client).

Les données enregistrées par la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 et par le système de paiement sécurisé constituent **la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la REGIE PRA LOUP UBAYE 04 et les clients.** La confirmation de commande doit être imprimée et conservée précieusement pour être présentée **lors d'une** éventuelle réclamation durant le séjour sur le domaine de Pra Loup ou pour le retrait de ses forfaits (Hors rechargement)

10. EXCLUS WEB

Les Exclus web sont soumises à conditions et sont non cumulables avec **d'autres offres promotionnelles.**



Les Exclus Web concernent la vente de forfait à tarif réduit, disponibles à l'achat pendant une période donnée, indiquée sur le site internet. Passée ladite période, les forfait seront disponibles au tarif plein, tel qu'indiqué sur les grilles tarifaires.

Les Exclus web **sont valables selon la date spécifiée et uniquement pendant la saison d'hiver en cours, selon l'ouverture de la saison** indiquée sur le site internet de www.praloup.ski

Les Exclus web ne sont ni échangeables ni remboursable

11 REMBOURSEMENT OU DEDOMAGEMENT

Pour les exclus web, **aucune réduction supplémentaire ou remboursement ne sera accordé en cas d'ouverture partielle du domaine**. Pour les autres titres le règlement de la société des remontées mécaniques de Pra Loup s'applique.

12 RETRACTATION

En application de l'article L 121-16-1-9 du code de la consommation, la vente des forfaits en ligne n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance.

13 RESPONSABILITE

La Régie Pra Loup Ubaye 04 ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la Régie Pra Loup Ubaye 04 ne saurait être engagée pour tous les **inconvenients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet**, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifier expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les **limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.**

14 MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de **carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement**. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment **à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.**



15 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies par la Régie de Pra Loup lors de la souscription du client ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte. **Ces informations sont destinées à l'usage de la Régie Pra Loup Ubaye 04, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution de la présente adhésion.**

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL. Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à la Régie de Pra Loup Ubaye 04 de traiter et d'**exécuter les commandes passées sur le site.**

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la Régie Pra Loup Ubaye 04 **informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de** lui envoyer des offres commerciales et des communications sur la vie de la station par le biais de la base de données du site Internet. **Le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courriel à resa@praloup.ski.** Le client peut également, pour des motifs légitimes, **s'opposer au traitement des données le concernant.**

16 ARCHIVAGE

L'**archivage des commandes est effectué par le service commercial** de la Régie Pra Loup Ubaye 04 **conformément à l'article L134-2** du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit **service à l'adresse susvisée.**

17 TRADUCTION ET LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes CPVAD seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CPVAD est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté **d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes CPVAD**, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CPVAD sont soumises tant pour leur **interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.**

Les différents qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale. La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.